

Rentrée 2026, tutorat formation initiale MASTER

Présentation des parcours de formation Master Éducation et Enseignement

INSPÉ de Polynésie française

Caroline DESBOIS-DALMON

Responsable d'Équipe Pédagogique Master Enseignement et Éducation

Coordonnatrice Stages MASTER Second degré

Mercredi 2 septembre 2026

1-CADRAGES ET INFORMATIONS PRATIQUES

2-SITUER L'ÉTUDIANT DANS SON PARCOURS DE FORMATION POUR ADAPTER SA PRISE EN CHARGE.

3-ÉVALUER ET OBJECTIVER LES COMPÉTENCES DE L'ÉTUDIANT

4-PROCÉDURES

1-CADRAGES DE LA RÉFORME ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les **personnels** en charge de la formation

CONTACTS

REP - Coordinatrice des stages MEE 2nd degré

Caroline Desbois-Dalmon, Tél. : (689) 40 866 483 – Email : caroline.desbois-dalmon@upf.pf

Pôle stages : Tél.: (+689) 40 86 64 70, Email : stages-inspe@upf.pf

Secrétariat INSPÉ : accueil, tel. (689) 40 866 492 – Email : secretariat-inspe@upf.pf

Gestionnaire de scolarité : Email : scolarite-inspe@upf.pf

Référents des parcours 2026-2027 :

Parcours disciplinaires

EPS
Histoire-Géographie
Lettres
Physique-Chimie
Tahitien-Lettres
CPE

Responsable pédagogique

Maëla Tocquer-Salaun
Gerbert Bouyssou
Carole Atem
Patrick Mou Chin Leung
Tonyo Toomaru
Stéphane Bravard

Enseignant-référent, responsable de l'EC stage

Maëla Tocquer-Salaun
Caroline Desbois-Dalmon
Antoine Launey
Christèle Drouilleau-Marville
Tonyo Toomaru
Stéphane Bravard

Pour toute communication par Email, merci de **toujours** préciser le parcours concerné en « objet » : M1 MEE + discipline.

Les **nouveaux** sigles et les termes

MEE : Master **E**nseignement et **É**ducation = **M2E**

REP : Responsable d'Équipe Pédagogique

REC : Responsable EC Stage

Enseignant référent : tuteur INSPÉ en charge de la visite

Professeur d'accueil / Tuteur terrain : enseignant qui accueille dans ses classes

M1 = MASTER 1

S7, S8 = semestre 7 et 8

Professeur d'accueil

SOPA : Stage d'**O**bservation et de
Pratique **A**ccompagnée

M2 = MASTER 2

S9, S10 = semestre 9 et 10

Tuteur de terrain

RESP : Stage en **R**esponsabilité

Les REC

Au coeur de la formation professionnelle

M1

M2

Organisation pédagogique des stages // Pôle Stages

Enseignements de l'EC stage

Visites et/ou Tutorat Mixte

Évaluations de l'EC stage

Les REC de l'UE Stage **2026-2027**

M1

MEE Lettres modernes : Antoine Launey

MEE Tahitien Lettres : Tonyo TOOMARU

MEE EPS : Maela TOCQUER-SALAUN

MEE SPC : Christele Drouilleau-Marville

MEE CPE : Stéphane BRAVARD

MEE Histoire Géographie : Caroline DESBOIS-DALMON

M2

MEE Tahitien Lettres : Tonyo TOOMARU

MEEF2 Mathématiques : Jean-Marc RAVIER

MEE CPE : Stéphane BRAVARD

Formation initiale obligatoire



Titre II : ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU PARCOURS DIPLÔMANT DE FORMATION STATUTAIRE CONDUISANT À L'OBTENTION DU MASTER « ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION » (Articles 6 à 11)

Article 6

Les lauréats des concours externes titulaires d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation, autres que ceux mentionnés au 4° du I de l'article 12 et au 5° du II de l'article 12, ou d'une première année de formation conduisant au diplôme national de master ou à un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation préparent un master « enseignement et éducation ». Ils doivent obtenir ce master pour être titularisés à l'issue de leur formation.

Arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

VERSION INITIALE

NOR : MENH2609424A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/6/16/MENH2609424A/jo/texte>

[JORF n°0144 du 21 juin 2026](#)

Texte n°20

Formation initiale réglementée

Formation initiale, évaluation et titularisation des personnels enseignants

Modalités d'organisation de la formation initiale, de l'évaluation et de la titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

NOR : MENH2616764N

→ Note de service du 29-6-2026

MEN – DGRH B2-1 – B2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de la Polynésie française ; aux directeurs et directrices des académies et des communautés d'universités et d'établissements supérieurs du professorat et de l'éducation
Références : Code général de la fonction publique 22-8-2014 modifiés ; arrêté du 16-6-2026

C – Les droits et obligations des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires

Les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires sont soumis durant leur formation initiale au régime de droits et obligations applicable à tout agent public, sauf dispositions réglementaires contraires.

D – L'engagement de servir

Pour les lauréats des concours nommés et affectés à compter de la session 2026 et ayant suivi le parcours de formation en deux ans, comprenant une première année en qualité d'élève fonctionnaire suivie d'une seconde année en qualité de fonctionnaire stagiaire, la titularisation est assortie d'un engagement de servir dans leur corps d'affectation pendant une durée de quatre ans. Cet engagement de servir court à compter de la date de titularisation dans le corps de recrutement. Est prise en compte, au titre de cet engagement, la durée de service accomplie en position de détachement dans un emploi relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière ainsi qu'au sein des services de l'Union européenne ou dans l'administration d'un État membre de l'Union européenne ou encore d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Un arrêté du ministre chargé de l'éducation fixe les modalités de remboursement en cas de rupture de l'engagement de servir dans des conditions fixées par un arrêté des ministres chargés de l'éducation et du budget.

Formation initiale réformée

Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation JORF n°0012 du 15 janvier 2026

Article 1

"La formation universitaire est fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel »

INSPE + Stages ETB

Article 3

"Le contenu des masters enseignement et éducation s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Les objectifs, axes et attendus de formation sont précisés dans les annexes 1 à 4 du présent arrêté.

La formation intègre également les enjeux de la politique nationale en matière d'éducation et assure :

- la maîtrise des contenus d'enseignement et la capacité à les transmettre ;
- la connaissance et la capacité à transmettre et à faire partager les valeurs de la République ;
- la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires. »

Article 13 « Le présent arrêté est applicable à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. »

Article 14 « Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la rentrée universitaire 2026. »

Des contenus de formation **nationaux** 2026-2027

M1

M2

UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS
MAEDU1-PCS1B1	Savoirs pour enseigner dans le secondaire
<i>MAEDU1-PCS1B1U1</i>	<i>Disciplinaire</i>
MAEDU1-PCS1B1U1E1	Physique
MAEDU1-PCS1B1U1E2	Chimie
<i>MAEDU1-PCS1B1U2</i>	<i>Didactique</i>
MAEDU1-PCS1B1U2E1	Didactique et épistémologie de la physique-chimie
MAEDU1-PCS1B2	Situations et contextes d'enseignement-apprentissage
<i>MAEDU1-PCS1B2U1</i>	<i>Diversité des élèves</i>
MAEDU1-PCS1B2U1E1	Égalité filles-garçons
MAEDU1-PCS1B2U1E2	École inclusive
MAEDU1-PCS1B2U1E3	Postures et gestes professionnels
MAEDU1-PCS1B3	Contexte d'exercice du métier
<i>MAEDU1-PCS1B3U1</i>	<i>Cadre institutionnel</i>
MAEDU1-PCS1B3U1E1	Valeurs de la République, éthique et déontologie
MAEDU1-PCS1B3U1E2	Coopération au sein d'une communauté éducative
MAEDU1-PCS1B4	Projet professionnel
<i>MAEDU1-PCS1B4U1</i>	<i>Pratique réflexive</i>
MAEDU1-PCS1B4U1E1	Stage
MAEDU1-PCS1B4U1E2	Accompagnement de stage et analyse de pratique professionnelle
MAEDU1-PCS1B4U1E3	Littératie numérique
MAEDU1-PCS1B4U1E4	Savoirs de recherche

Une formation initiale **professionnelle**

Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation [JORF n°0012 du 15 janvier 2026](#)

ANNEXE 1

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

« Les stages **en première année de master peuvent prévoir des périodes de stage massé et de stage filé** ; par exemple deux stages massés de deux à quatre semaines et un ou deux stages filés sur un ou deux jours durant plusieurs semaines.

Un **accompagnement individualisé des stages en responsabilité de seconde année de master est assuré grâce à un tutorat mixte**, réalise conjointement par les services de l'éducation nationale et l'établissement d'enseignement supérieur.

Pour la seconde année de master, il est préconisé d'**organiser les enseignements sur 2 jours par semaine afin de permettre le stage en responsabilité à mi-temps dans des conditions raisonnables.** »

Formation initiale **professionnelle**

Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation [JORF n°0012 du 15 janvier 2026](#)

ANNEXE 1

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

« La formation comporte des **périodes de stage** permettant une entrée progressive dans le métier et **constituent une colonne vertébrale de la formation**. Après une période d'observation et de pratique accompagnée organisée sur un tiers du temps en première année, les fonctionnaires stagiaires sont placés en stage en responsabilité à mi-temps en seconde année. Les stages et les enseignements sont étroitement associés dans le processus de formation : chacun des stages est préparé, exploité et analysé à la lumière des enseignements dispensés dans les différents axes en fonction des dimensions didactique, pédagogique, éthique, institutionnelle prises en charge. »

Formation initiale **professionnelle**

Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation JORF n°0012 du 15 janvier 2026

Article 11

Le cursus des lauréats des concours au sein des masters enseignement et éducation intègre **des stages d'observation et de pratique accompagnée en première année de master, des stages en responsabilité en deuxième année de master**, et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation. Les écoles, les établissements scolaires et les structures relevant du champ de l'éducation et de la formation qui accueillent les étudiants constituent des lieux de formation leur permettant d'ancrer leur formation dans des pratiques professionnelles.

Article 12

Les stages contribuent à la formation et permettent **une entrée progressive dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation.**

Ils donnent lieu à **un temps de préparation, une phase d'accompagnement par le ou les tuteurs et une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.**

***2-SITUER L'ÉTUDIANT DANS SON PARCOURS DE FORMATION
POUR ADAPTER SA PRISE EN CHARGE.***

Formation initiale rémunérée / non rémunérée

L'élève fonctionnaire et le fonctionnaire stagiaire ont un devoir d'assiduité. En effet, les décrets statutaires modifiés par le décret n°2025-352 du 17 avril 2025 prévoient : « *Le versement de cette rémunération est conditionné à l'assiduité de l'élève. Le recteur d'académie, en lien avec l'établissement d'enseignement supérieur chargé de la formation initiale, peut mettre fin à la formation initiale de l'élève qui ne remplit pas cette obligation d'assiduité après avis de la commission administrative paritaire* ».

L'assiduité, qui est liée au statut d'élève ou de fonctionnaire stagiaire rémunéré, impose que l'élève ou le stagiaire suive l'ensemble des enseignements et stages et que toute absence soit dûment justifiée et entre dans les absences justifiables (maladie par exemple).

Toute absence injustifiée donne lieu à une retenue sur rémunération (30^{ème} indivisible, article [L. 711-3](#) du code général de la fonction publique).

Formation initiale pluriannuelle

Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation [JORF n°0012 du 15 janvier 2026](#)

Article 4

La formation des masters enseignement et éducation s'insère dans **un continuum de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation** :

- **en amont du master**, la formation peut être initiée au sein du cycle licence et des modalités de formation en alternance permettant l'acquisition des attendus à l'entrée en master ;

En M1 ou M2 MEE

- dès **après la nomination comme élève ou fonctionnaire stagiaire** à la suite de la réussite au concours de recrutement. Le contenu de la formation tient compte du parcours desdits stagiaires ;

- à **compter des trois années qui suivent leur titularisation**, les stagiaires titularisés bénéficient des actions de formation

Continuum de la formation initiale



CONCOURS
L3

Continuum de la formation initiale

Élèves fonctionnaires

1400 euros nets /
mois

CONCOURS
L3

M1 MEE

INSPE + SOPA

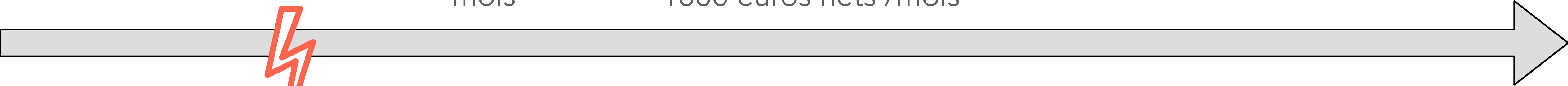
1/3 du temps de
formation en stage

216 heures (soit l'équivalent de 12
semaines de stage)

Continuum de la formation initiale

Élèves fonctionnaires
1400 euros nets /
mois

Fonctionnaires
stagiaires 1/2 temps
1800 euros nets /mois



CONCOURS
L3

M1 MEE

INSPE + SOPA

1/3 du temps de
formation en stage
*216 heures (soit l'équivalent de 12
semaines de stage)*

M2 MEE

INSPE +Stage

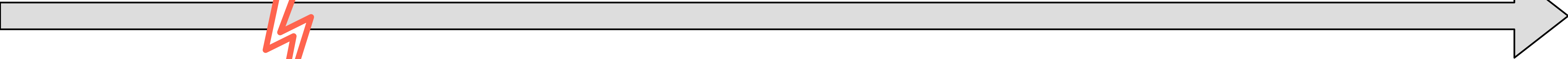
Stage en
responsabilité à 1/2
temps
*324 heures (soit l'équivalent
de 18 semaines de stage)*

Continuum de la formation initiale

Élèves fonctionnaires
1400 euros nets /
mois

Fonctionnaires
stagiaires 1/2 temps
1800 euros nets /mois

néo-Titulaires



CONCOURS
L3

M1 MEE

INSPE + SOPA

1/3 du temps de
formation en stage
*216 heures (soit l'équivalent de 12
semaines de stage)*

M2 MEE

INSPE +Stage

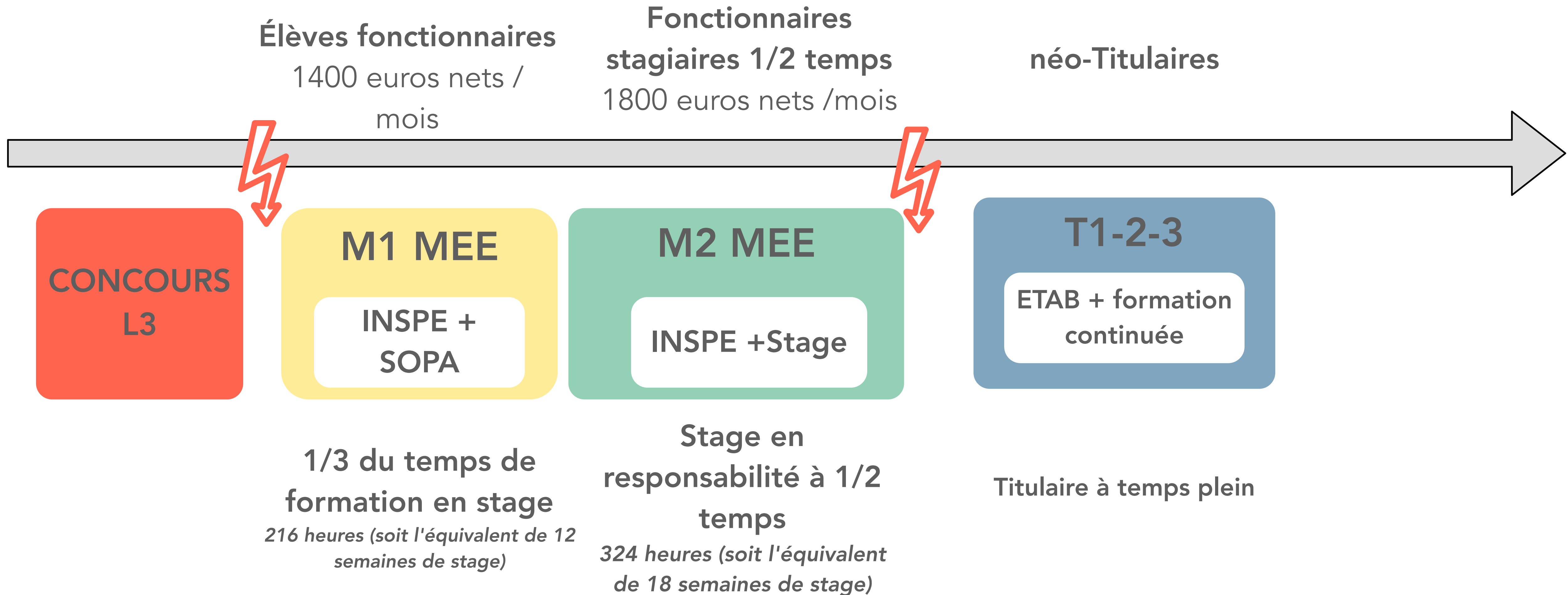
Stage en
responsabilité à 1/2
temps
*324 heures (soit l'équivalent
de 18 semaines de stage)*

T1-2-3

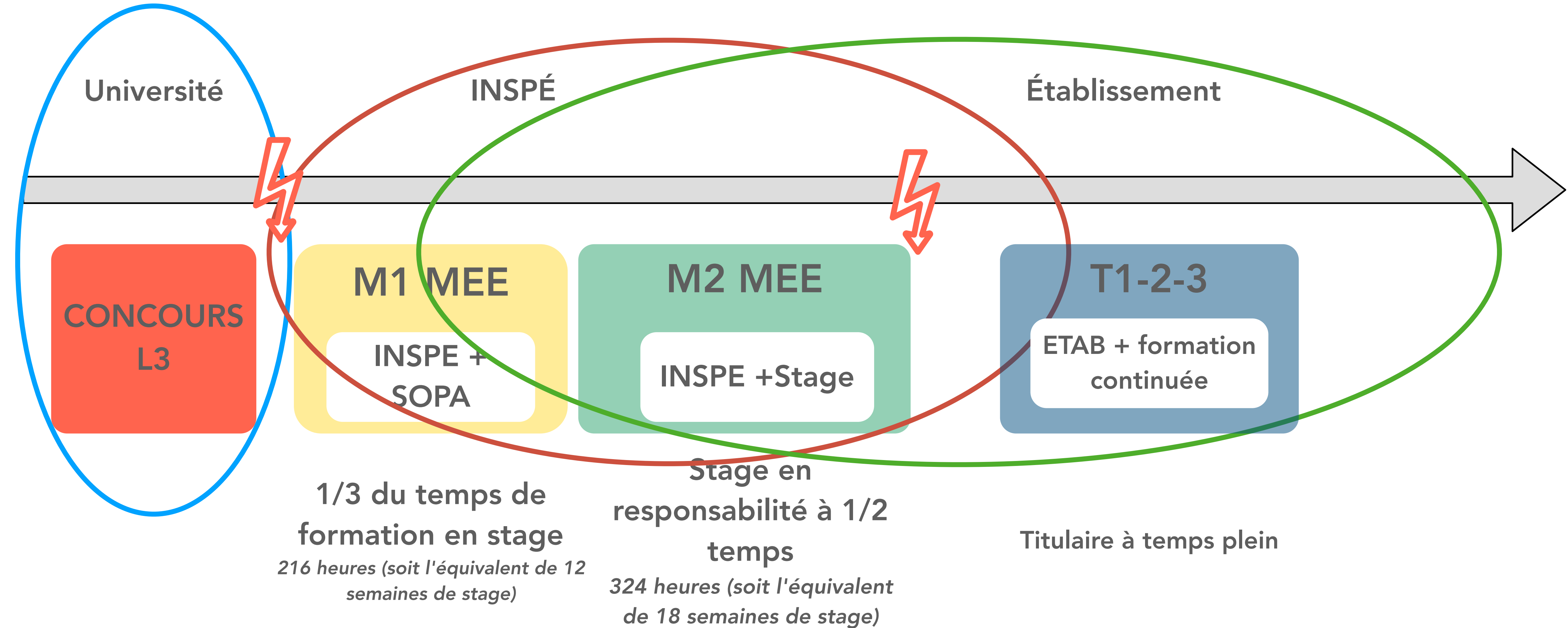
ETAB + formation
continué

Titulaire à temps plein

Continuum de la formation initiale



Continuum de la formation initiale



Formation initiale **contextualisée**

Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation [JORF n°0012 du 15 janvier 2026](#)

ANNEXE 1

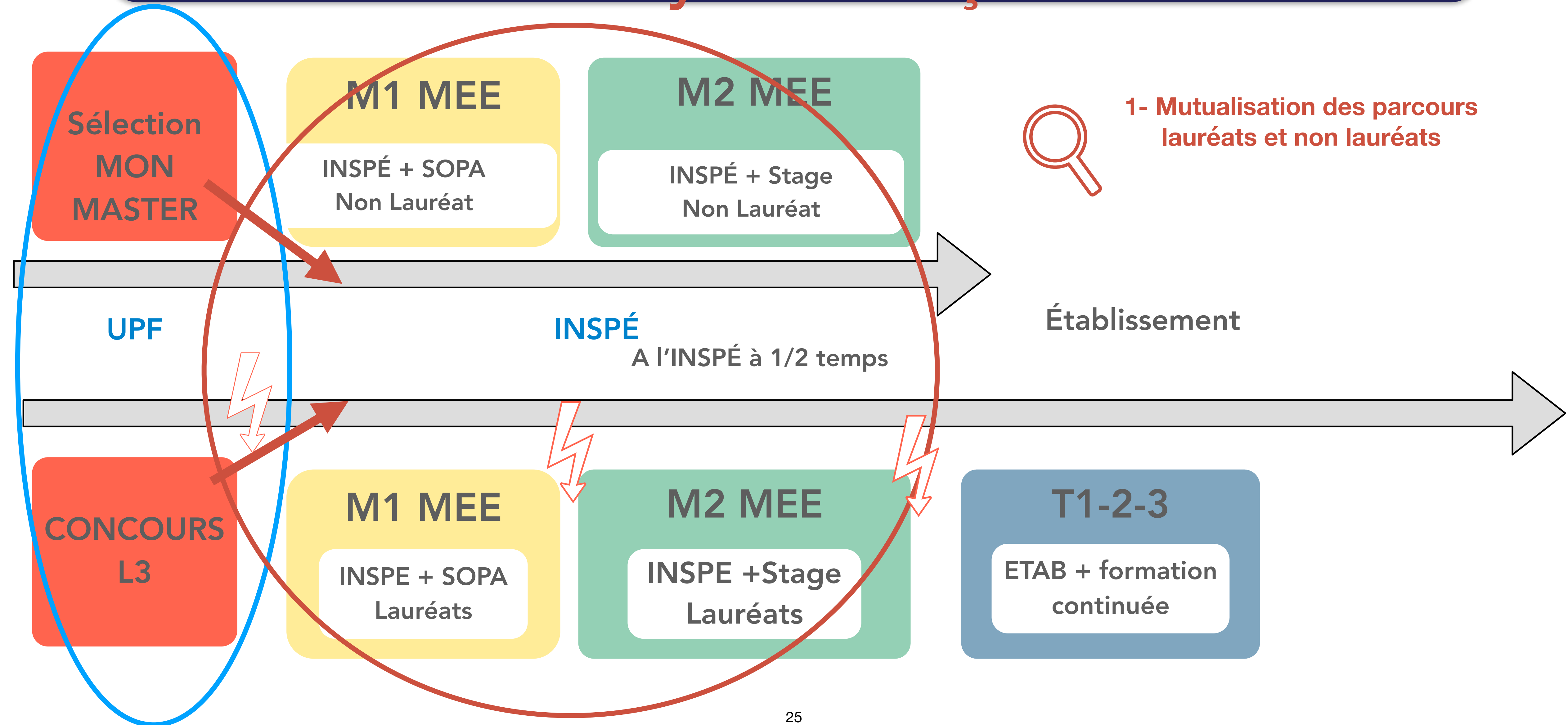
ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

« Il appartient aux établissements d'**adapter la formation pour les étudiants non lauréats des concours** quand ceux-ci ouvrent cette possibilité. Ces **adaptations** se font en prenant en compte le profil des étudiants. Les recrutements en première année de master se font dans le cadre de la **procédure nationale Mon Master.** »

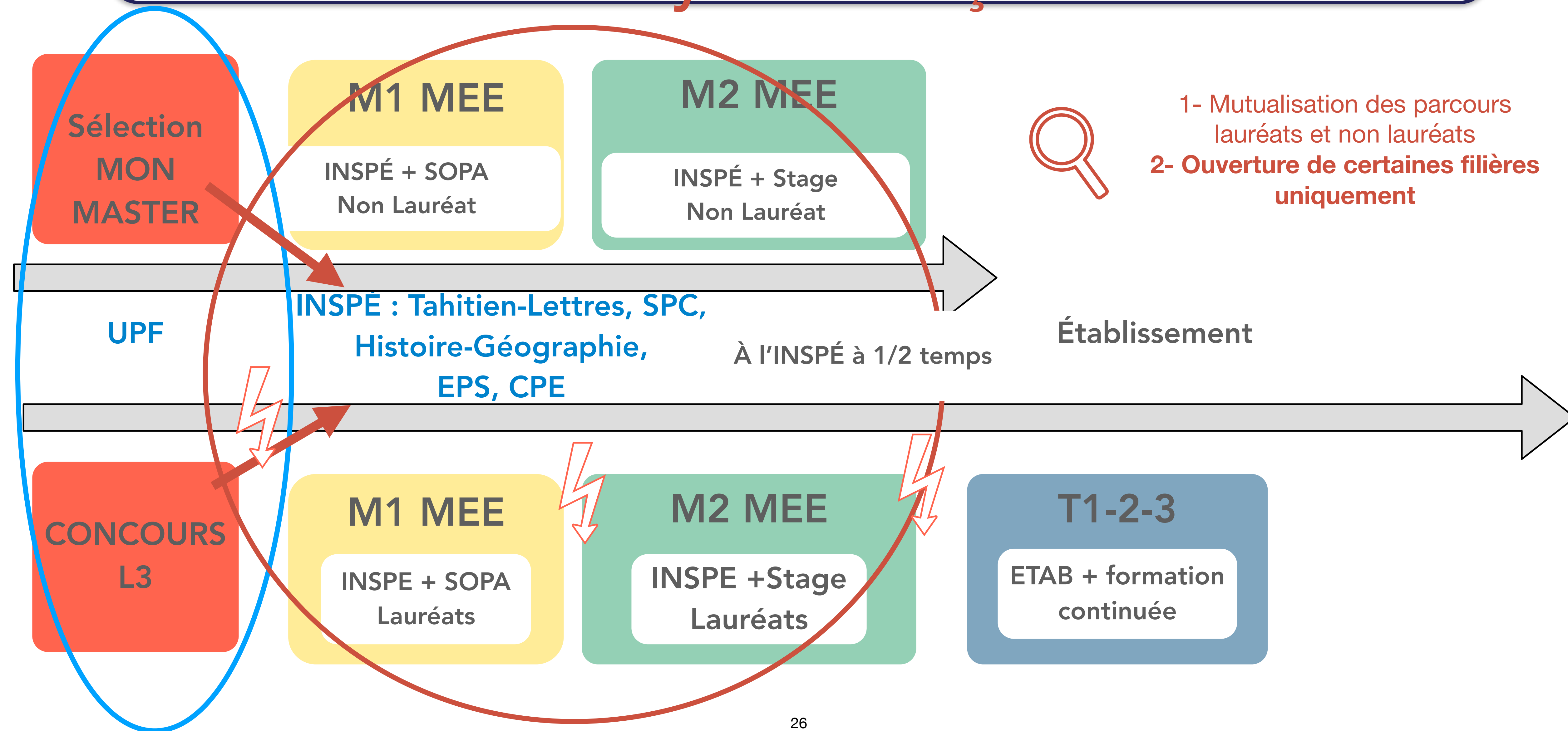
[...]

« Le cadrage de la formation réserve une marge horaire pour **adapter la formation au contexte local et à son projet d'établissement.** »

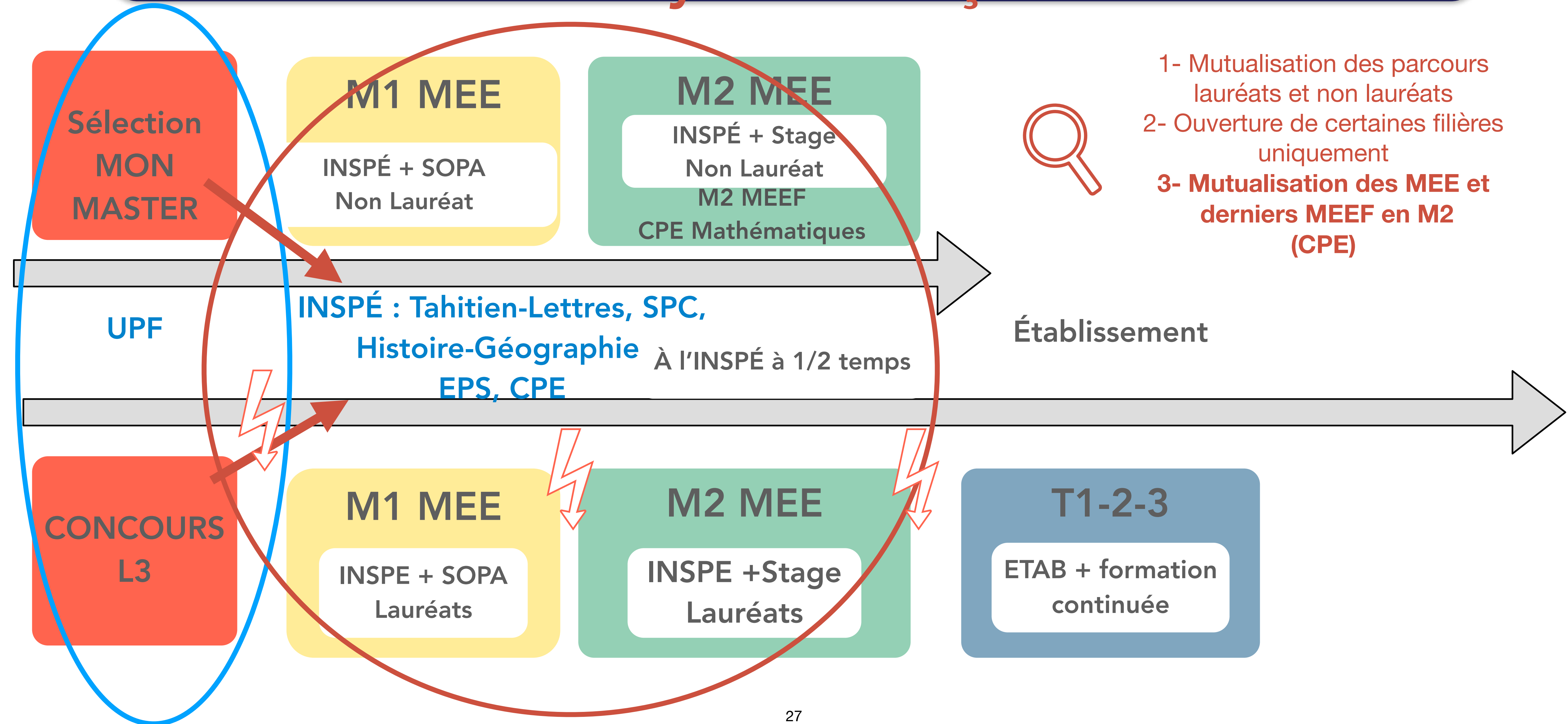
Les choix de la formation initiale en Polynésie française



Les choix de la formation initiale en Polynésie française



Les choix de la formation initiale en Polynésie française



Les effectifs de la formation initiale en Polynésie française

Effectifs stages	Parcours / Discipline	Effectifs étudiants
43 tuteurs 66 Stagiaires	M1 MEE Histoire-Géographie	10 NL
	M1 MEE EPS	7 NL + 1 L
	M1 MEE SPC	4 L + 1 NL
	M1 MEE Lettres Modernes	1L + 2 NL
	M1 MEE Tahitien-Lettres	10 NL
	M2MEE Tahitien-Lettres	2L + 1 NL
	M1 MEE CPE	1L + 10 NL
	M2 MEE CPE	1L
	M2 MEEF CPE	11 NL
	ME MEEF Mathématiques	7 NL + 1 report de stage
	10 parcours	70 étudiants dont 10 lauréats (7 en M1, 3 en M2)

C'est le corps d'Inspection qui sollicite puis propose une liste de tuteurs, dits « professeurs d'accueil », au Pôle Stages de l'INSPE.

Les étudiants sont ensuite affectés dans ces «berceaux » pour les 2 stages et dès le début d'année, autant que possible en fonction de la résidence administrative (l'INSPE) ou de leur résidence géographique déclarée dans leur dossier d'inscription.

Les affectations sont régies par une convention de stage.

À partir du 7 septembre 2026

À partir du 9 septembre,
mercredi matin/jeudi/vendredi

	 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA CULTURE	
---	---	--

CONVENTION GENERALE DE STAGE
POUR LES ETUDIANTS EN MASTER ENSEIGNEMENT
Stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) intégré dans un cursus pédagogique
MASTER 1 ENSEIGNEMENT ET EDUCATION PROFESSORAT DU 2ND DEGRE
Parcours Physique-Chimie – Lauréats de concours
 Année Universitaire : 2026-2027

Vu le code de l'éducation ;
 Vu le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel
 d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale ;
 Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation ;
 Vu l'arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants
 et d'éducation de l'enseignement public ;
 La présente convention régit les rapports entre les différentes parties pour la réalisation d'un stage s'inscrivant dans le cadre de la
 formation de l'étudiant(e) inscrit(e) en Master 1 MEE 2D, Parcours Physique-Chimie, d'un volume horaire annuel de 522 heures.

L'établissement de formation

L'Université de la Polynésie française
Représentée par son président : **Monsieur Jean-Paul PASTOREL**,
Adresse : BP 6570 – 98702 FAA – TAHITI
Téléphone : 40 866 450 / 40 803 813 - Courriel : secretariat-inspe@upf.pf
ci-après dénommée « l'université »

pour le compte de :
L'INSPE, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de la Polynésie française,
 Représenté par son directeur : **Monsieur Jean CHAUMINE**, - Courriel : stages-inspe@upf.pf
 et après dénommée « l'INSPE »

Et les administrations d'accueil

La DGEE, Direction Générale des Enseignements et de l'Éducation,
Représentée par **Monsieur Rainui HUGON**, fonction : **Directeur Général**
Adresse : **BP 20 673 – 98713 PAPEETE – TAHITI**
Téléphone : **40 462 900** - Courriel : **courrier@education.pf**
ci-après dénommée « l'organisme »

Le Vice-Rectorat de Polynésie française,
Représenté par **Monsieur André CANVEL**, fonction : **Vice-Recteur**
Adresse : **BP 1632 – 98713 PAPEETE – TAHITI**
Téléphone : **40 47 84 00** - Courriel : **dpe@ac-polynesie.pf**

Et l'élève fonctionnaire
Nom et Prénom : **Monsieur Nathan GENDR**
Adresse : **BP1215 98703 PUNAUIA**
Téléphone : **06 89 71 34 70** Courriel : **Nathan.Gendr@univ-pf.org**
Inscrit(e) à l'INSPe en **Master 1 MEE 2D Physique-Chimie** pour l'année universitaire 2026-2027.
Ci-après dénommé(e) « le stagiaire »

Il est convenu ce qui suit :

Les choix de calendrier pour l'UE Stage 2026-2027

Voir calendriers spécifiques selon Parcours

M1

6 semaines de stage massé
par semestre

MEE

Lettres modernes

Tahitien Lettres

EPS

SPC

Histoire-Géographie

CPE

M2

1/2 ou 1/3 temps filé
2, 5 jours / semaine à l'INSPÉ

MEE CPE

MEE 2 Tahitien Lettres

Exemple de calendrier : M1 MEE HG

2. UE Stage SOPA 1 — semestre 7 — 2ECTS/30

Six semaines filées d’observation et de pratique accompagnée, du lundi au vendredi, dans l’établissement d’affectation, selon l’ORS du tuteur.

Sem.	Période	Objectifs de formation
S1	lun. 7 → ven. 11 septembre 2026	Découverte de l’établissement et observation de l’ensemble des missions du professeur d’accueil.
Vacances Septembre		
S2	lun. 21 → ven. 25 septembre 2026	Observation de l’ensemble des missions du professeur
S3	lun. 28 sept. → ven. 2 octobre 2026	d’accueil et prise en main éventuelle de séances
S4	lun. 5 → ven. 9 octobre 2026	d’enseignement.
Cours INSPÉ		
S5	lun. 30 nov. → ven. 4 décembre 2026	Conception, puis mise en œuvre éventuelle — de
S6	lun. 7 → ven. 11 décembre 2026	manière concertée avec le professeur d’accueil — de séances, voire de séquences.
Bilan Tuteur + bilan étudiant = note UE STAGE		

3. UE Stage SOPA 2 — semestre 8 — 1 ECTS/30

Deux semaines filées d’observation et de pratique accompagnée, du lundi au vendredi, dans l’établissement d’affectation, selon l’ORS du tuteur.

1 Mars 2027 — 2 semaines flottantes : rotation concours / révisions / stage :

Les semaines de mars alternent selon la discipline de parcours de l’étudiant (1*, 2* ou 3*).

Chaque parcours effectue 2 semaines de SOPA, 1 semaine de révisions et 1 semaine de concours.

De nouvelles conventions préparées dès les dates de concours connues.

Sem.	Période	Parcours 1*	Parcours 2*	Parcours 3*
Mars 1	lun. 1 → jeu. 4 mars 2027 ven. 5 mars férié	Révisions	SOPA(EF)2	SOPA(EF)2
Mars 2	lun. 8 → ven. 12 mars 2027	Concours	Révisions	SOPA(EF)2
Mars 3	lun. 15 → ven. 19 mars 2027	SOPA(EF)2	Concours	Révisions
Mars 4	lun. 22 → jeu. 25 mars 2027 ven. 26 mars férié	SOPA(EF)2	SOPA(EF)2	Concours
Semaines SOPA en mars		2	2	2

3.2 Avril – mai 2027 — 4 semaines fixes :

Sem.	Période	Observations
Vacances Avril		
S3	lun. 12 → ven. 16 avril 2027	découverte de l’établissement, observation de
S4	lun. 19 → ven. 23 avril 2027	l’ensemble des missions du professeur d’accueil et
S5	lun. 26 → ven. 30 avril 2027	prise en main obligatoire de séances
S6	lun. 3 → ven. 7 mai 2027	d’enseignement.
Bilan Tuteur + bilan étudiant = note UE STAGE		
Résultats admissibilité CAPES L3		
Derniers cours et CC INSPÉ		

3-ÉVALUER ET OBJECTIVER LES COMPÉTENCES DE L'ÉTUDIANT

Formation initiale évaluée

Article 10

Arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

VERSION INITIALE

NOR : MENH2609424A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/6/16/MENH2609424A/jo/texte>

[JORF n°0144 du 21 juin 2026](#)

Texte n°20

Les élèves fonctionnaires ayant validé leur première année de formation sont nommés fonctionnaires stagiaires pour une durée d'un an afin de poursuivre leur formation en deuxième année de master « enseignement et éducation » au sein de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation dans lequel ils ont effectué leur première année de formation, en vue de leur titularisation dans les conditions prévues par les décrets statutaires régissant leurs corps respectifs.

La décision du recteur d'académie de prolonger la période en qualité d'élève fonctionnaire en cas d'insuffisance manifeste est fondée sur un rapport circonstancié établi, selon le cas :

- par le directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation lorsque le constat d'insuffisance manifeste porte sur les enseignements de première année de master ;
- par le ou les chefs d'établissement dans lesquels l'élève a effectué ses stages d'observation pour le second degré, ou par l'inspecteur de l'éducation nationale territorialement compétent pour la ou les structures dans lesquelles l'élève a effectué ses stages d'observation pour le premier degré.

*L'étudiant, un futur pair à **situer dans le champ professionnel***

*Poser une note à l'UE STAGE correspond à une exigence car il s'agit de **valider des compétences professionnelles***

*Former ET évaluer, un **dilemme** dans la dynamique relationnelle avec le stagiaire*

*Mener **vers l'autonomie** un étudiant souvent très dépendant constitue **LA complexité du positionnement** dans le champ professionnel. L'étudiant est souvent très dépendant de votre guidage et vous devrez cependant évaluer ses compétences.*

*Si l'évaluation constitue un outil de formation essentiel, la perception souvent exprimée par le stagiaire est que c'est un outil de validation. Il peut donc exister **des divergences ou des points de friction** à l'issue du stage, lors de l'évaluation finale.*

*Le tuteur doit agir dans une mise en tension permanente entre des attitudes contradictoires. Même si on peut dégager des activités fondamentales du rôle de tuteur, le **dilemme est permanent** entre former et poser un avis d'évaluation.*

Situer et orienter chaque étudiant dans **des intentions de formation:**

<u>Transmettre des savoirs</u> <u>/ Faire réfléchir sur des savoirs</u>	<u>Aider à enseigner / aider à apprendre à</u> <u>enseigner</u>	<u>Indiquer les erreurs /</u> <u>Construire l'expérience par l'erreur</u>
Apporter des aides multiples et variées, répondre à la demande des stagiaires pour résoudre des problèmes urgents, conseiller à court terme / Proposer des conseils à long terme	Faire s'adapter à la réalité du travail /proposer un transfert horizontal des connaissances , susciter la dimension réflexive sur les gestes professionnels, construire une habileté professionnelle/ Coller au dispositif imposé et imposer un cadre.	critiquer les choix effectués /ménager la susceptibilité et ne pas susciter de difficultés relationnelles Empêcher la mise en difficulté de ses élèves / laisser le stagiaire expérimenter les effets de l'erreur

Une progression exigeante, reflet d'un métier complexe

Faire découvrir, faire aimer et faire approfondir les *aspects multiples d'un métier complexe et souvent méconnu.*

Découvrir les différentes missions de l'enseignant

Connaitre les publics accueillis

Comprendre le fonctionnement d'un établissement scolaire

Collaborer avec l'ensemble des personnels de l'établissement

Concevoir et mettre en oeuvre des séquences et séances

Appréhender la diversité des parcours et des élèves

Comprendre le rôle et le fonctionnement de la vie scolaire

Repertorier les outils de suivi individuels et collectifs des élèves et des classes

Evaluer au service des apprentissages

Mettre en place une relation éducative

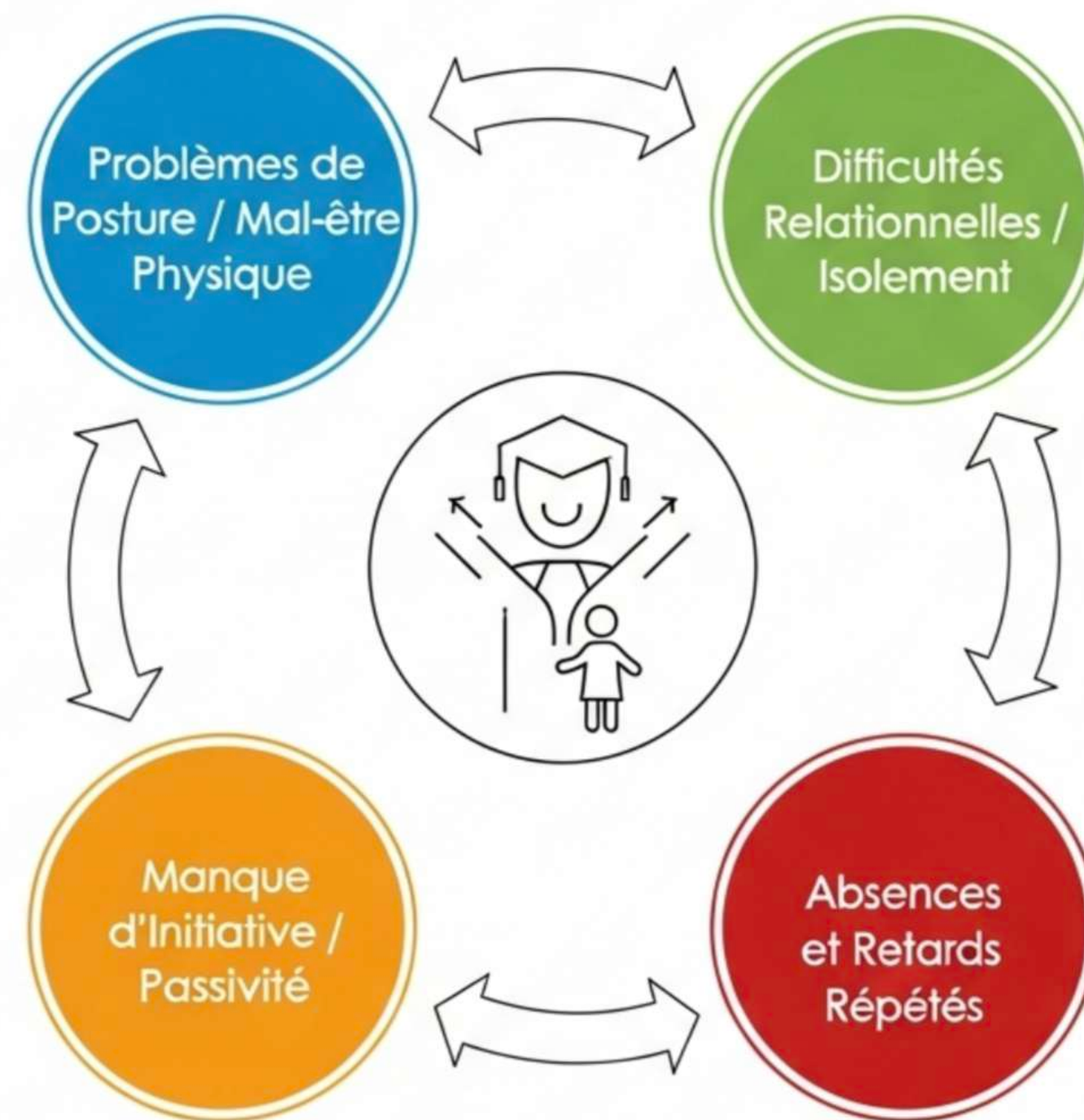
Observer la place des élèves dans les instances et dans l'établissement

Se familiariser avec la démarche de projet et les partenariats

- Entretiens préalables à la leçon pour préparation
- Préparation en commun de séances
- Fourniture et exploitation de documents pédagogiques
- Échanges d'ordres divers en des lieux divers
- Observation de l'expérience pratique pendant la réalisation de la séance
- Entretien post-séance

Une progression parfois perturbée par **des difficultés**

SIGNES ET MANIFESTATIONS DE DIFFICULTÉS CHEZ L'ÉTUDIANT



Des indicateurs d'alerte sur les difficultés des stagiaires

Des exemples d'indicateurs qui peuvent alerter sur des difficultés d'étudiants stagiaires :

Une posture de fonctionnaire défaillante qui perdure malgré les rappels.

La sécurité des élèves non assurée

Des situations et des choix pédagogiques qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, de progresser malgré les conseils répétés des différents tuteurs.

Des problèmes de gestion d'élèves qui ne se régulent pas.

Une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel.

Une qualité de langue française insuffisante (registre lexical/grammatical non approprié), maîtrise des contenus disciplinaires.

Une communication défaillante avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative.

Des apprentissages plus ou moins lents et **très progressifs**

- 
- **Objectifs de M1:**
 - *Se familiariser avec les services et les missions des acteurs d'un Établissement scolaire*
 - *Observer des séances et s'en servir pour analyser le travail de l'enseignant*
 - *Concevoir et mettre en oeuvre progressivement des séances et des séquences*
 - *Commencer à analyser son propre travail*
 - *Concevoir et mettre en oeuvre des séances et des séquences (éventuellement l'évaluation)*
 - *Analyser son propre travail*
 - **Développer une autonomie suffisante pour une prise en charge en responsabilité à 100% l'année suivante en M2 (si concours)**

Un référentiel officiel : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/referentiel-de-formation-former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-xxieme-siecle-1277>

B.O.

Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015

Annexe1

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^e siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFé).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser - Évaluer

Le **bilan** du tuteur terrain, un **outil de formation**

Décrire et commenter : rendre compte de façon précise des situations observées, des remarques induites, en s'attachant aux effets remarquables sur l'apprentissage des élèves

Conclure, conseiller : analyser les points de réussite, les difficultés, indiquer les pistes d'approfondissement et formuler un pronostic sur l'évolution du stagiaire.

Positionner le stagiaire dans l'acquisition des compétences attendues : renseigner une grille de compétences en lien avec le rapport écrit

Les différents documents d'évaluation seront accessibles et téléchargeables sur le site de l'INSPE.

4-PROCÉDURES

M1 - SOPA

Stage massé

Année 26-27

M1 - SOPA (Stage d'Observations et de Pratique Accompagnée)

Stage massé

12 semaines de stage

S7

SOPA 1

6 semaines

S8

SOPA 2

6 semaines

6 semaines

SOPA 1

Semaines 1 et 2 : découverte de l'établissement et observation de l'ensemble des missions du professeur d'accueil.

Semaines 2 et 3 : observation de l'ensemble des missions du professeur d'accueil et prise en main éventuelle de séances d'enseignement.

Semaines 4, 5 et 6 : conception puis mise en oeuvre éventuelle de manière concertée avec le professeur d'accueil de séances voire de séquences

6 semaines

SOPA 2

- prise en main obligatoire de séances d'enseignement.

Rencontrer les différents partenaires ou instances avec lesquels le professeur sera amené à travailler en tant que titulaire (Conseiller Principal d'Education et autres acteurs de la vie scolaire d'un établissement, assistante sociale, professeur documentaliste, ...).

Une UE évaluée

M1 - SOPA (Stage d'**O**bservations et de **P**ratique **A**ccompagnée)

Semestre 7

Semestre 8

Évaluation **conjointe** par le REC Stage ET le professeur d'accueil

NL = Bilan de stage du professeur d'accueil
L = Rapport de stage du professeur d'accueil +
visite tuteur INSPE

Les objectifs : référentiel des compétences

M1 - SOPA

Appréhender la diversité des situations d'apprentissage

- prendre connaissance des programmes des niveaux concernés ;
- mettre en évidence tous les aspects du métier de professeur (pédagogie, relationnel, organisation, hiérarchie...) ;
- apprendre à organiser le travail de l'enseignant en amont et en aval de la classe (organisation et la préparation d'un enseignement, nécessité d'aborder telle ou telle notion complexe, aide à l'apprentissage, évaluation, prise en compte de l'élève et la gestion du groupe-classe) ;
- concevoir et mettre en œuvre quelques séances (préparation et conduite de la classe avec la mise en œuvre de plusieurs séances voire d'une séquence d'apprentissage, suivi d'un projet de classe, préparation et conduite d'une évaluation, encadrement de la classe) ;
- observer l'enchaînement des différentes séances d'enseignement au cours du stage ;
- observer la posture du professeur (voix, gestes, déplacements...) ;
- observer les élèves au travail.

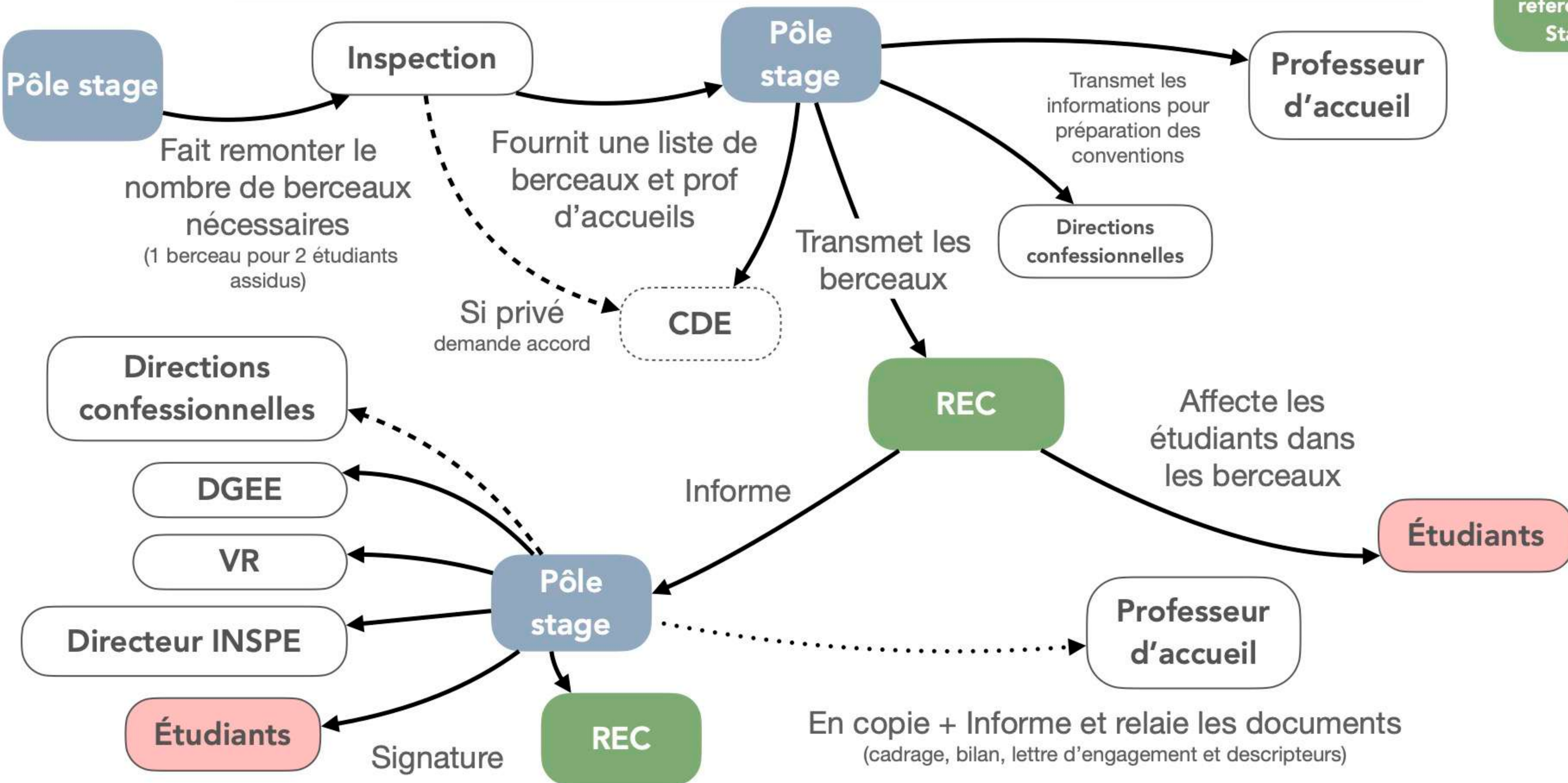
Travailler en équipe

- participer dans la mesure du possible, à l'ensemble des activités de l'établissement (concertations, conseils, aide au fonctionnement du centre de documentation et d'information et utilisation des ressources documentaires, suivi des absences des élèves et repérage des élèves « décrocheurs ».) ;
- rencontrer les différents partenaires ou instances avec lesquels le professeur sera amené à travailler en tant que titulaire (Conseiller Principal d'Education et autres acteurs de la vie scolaire d'un établissement, assistante sociale, professeur documentaliste, ...).

Qui fait quoi avant le stage ?

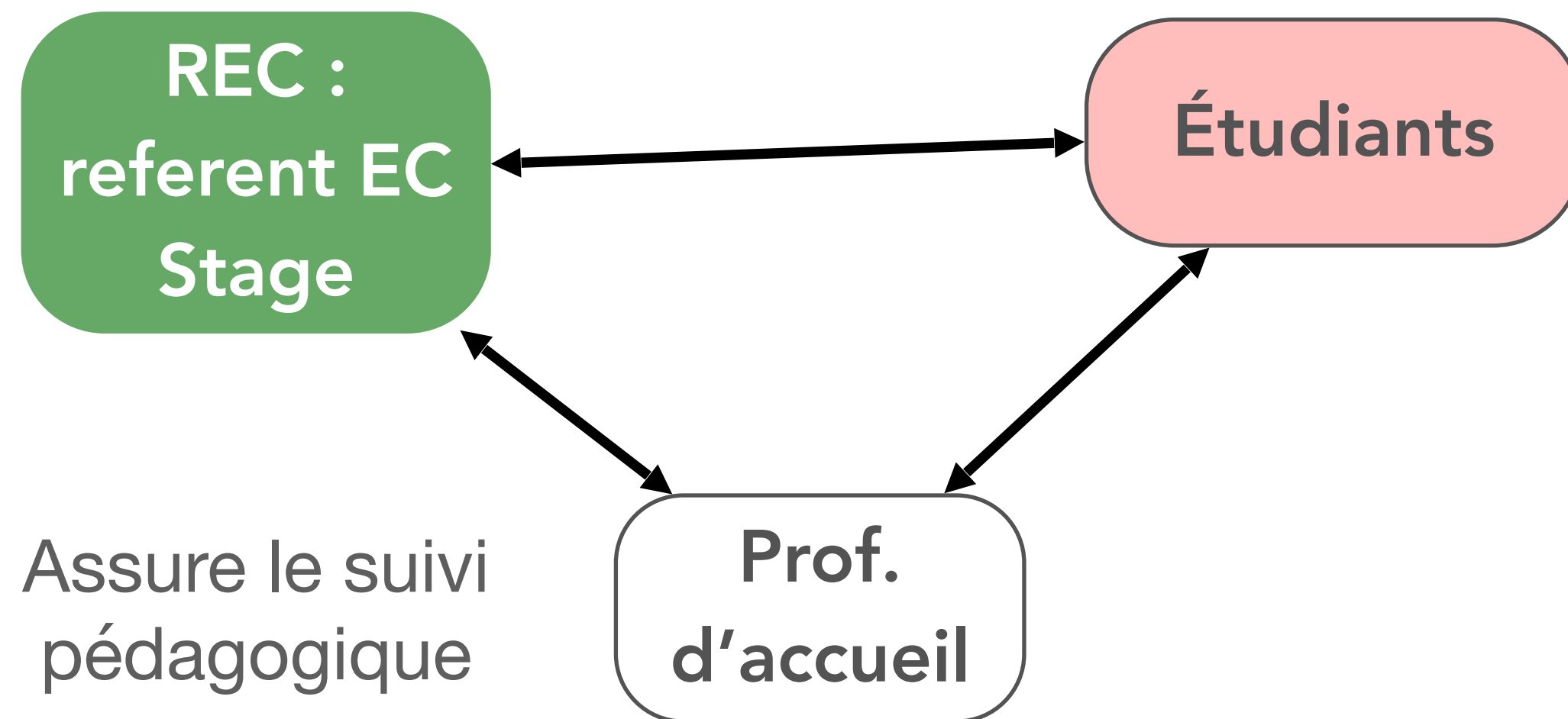
M1 - SOPA

REC :
referent EC
Stage

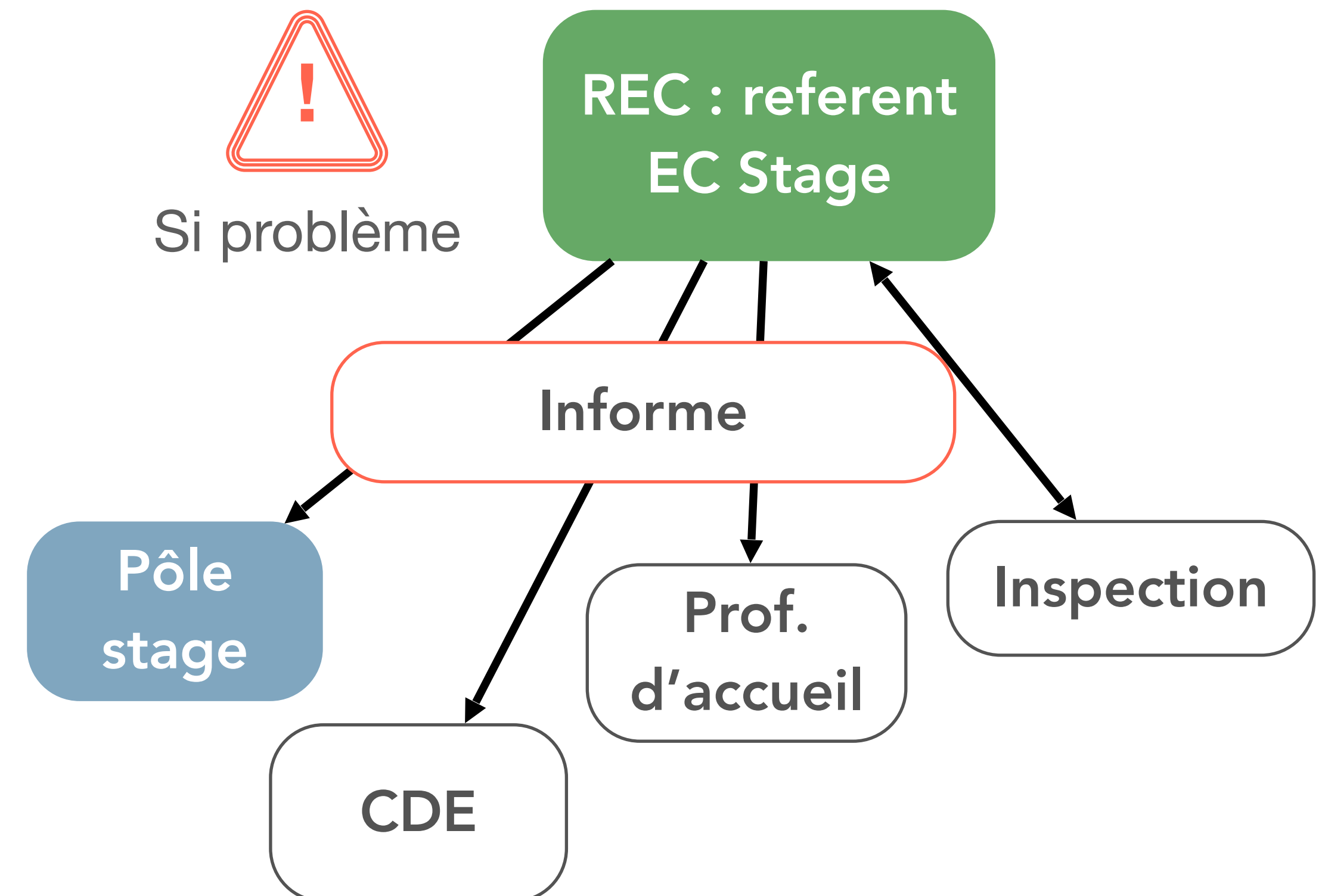


Qui fait quoi pendant le stage ?

M1 - SOPA



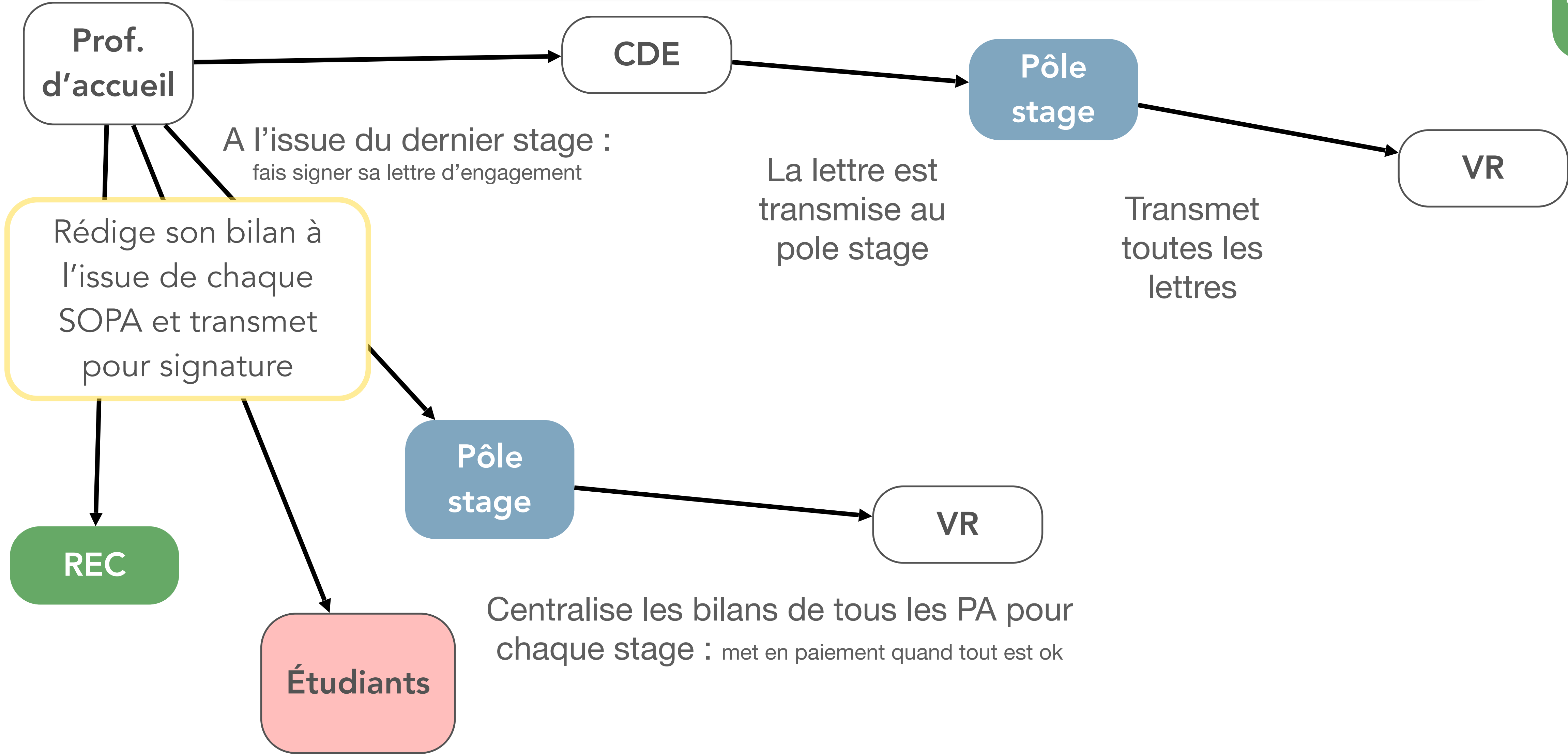
Gestion du problème : dialogue entre le professeur d'accueil, le CDE et l'étudiant



Qui fait quoi après le stage ?

M1 - SOPA

REC : referent
EC Stage



Année 26-27

M1 - SOPA (Stage d'Observations et de Pratique Accompagnée)

Stage massé

12 semaines de stage

S7

Bilans : documents
à venir sur le site,
à renseigner et
renvoyer comme
indiqué

S8

Bilans : documents
à venir sur le site,
à renseigner et
renvoyer comme
indiqué

DEFAILLANT
N'obtient pas le
semestre

Si note < à 7/20

Si absences > 1/4 de la
durée du stage

*La titularisation est
subordonnée à
l'obtention du diplôme
de MASTER*

M2 - Responsabilité

Stage filé

M2 - Stage en Responsabilité

Stage filé

Mi-temps **statutaire** :

- 8 à 10h pour le CAPES
- 7 à 8h + 3h d'AS pour le CAPEPS
- 18h pour les CPE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Cours à l'INSPE	Cours à l'INSPE	Stage en établissement	Stage en établissement	Stage en établissement
Après-midi			Cours à l'INSPE		

Les visites

M2 - Resp

M2 - Responsabilité Mi-Temps

S9

1 visite

Évaluative

Rapport de visite

Bilan tuteur Terrain

**1 rapport de visite
+ 1 bilan**

+1 visite
formative à la
demande de
l'étudiant

Formative

Rapport de visite

S10

1 visite

Évaluative

Rapport de visite

Bilan tuteur
Terrain

**1 rapport de visite
+ 1 bilan**

M2 - Responsabilité Mi-Temps

Arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

VERSION INITIALE

NOR : MENH2609424A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/6/16/MENH2609424A/jo/texte>

[JORF n°0144 du 21 juin 2026](#)

Texte n°20

Article 4

Les fonctionnaires stagiaires placés en responsabilité bénéficient d'un tutorat.

Les stagiaires affectés à mi-temps bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'affectation et un personnel désigné par le directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Les stagiaires affectés à temps plein bénéficient d'un tutorat assuré par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'affectation.

Les tuteurs accompagnent les fonctionnaires stagiaires durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à leur formation.

Les objectifs : référentiel de compétences

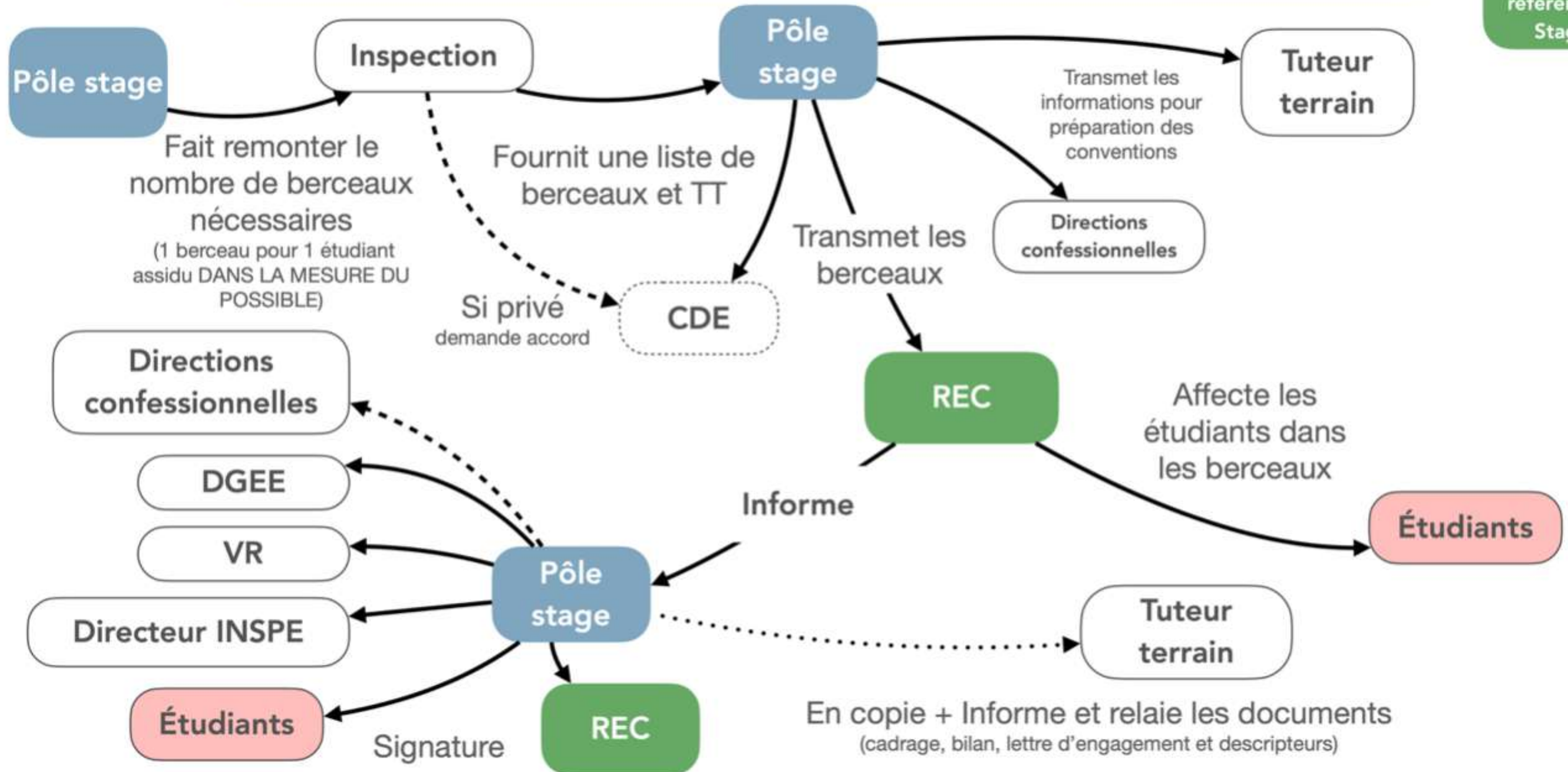
M2 - Resp

- **Exercer le métier d'enseignant** conformément au cadre réglementaire de l'exercice du métier, observer le rôle du fonctionnaire du service public de l'Education Nationale et respecter ce contexte institutionnel.
- **Prendre place** au sein d'une communauté éducative.
- **Découvrir la communication** avec la hiérarchie, avec les collègues, avec les parents, avec les partenaires de l'établissement.
- **Concevoir et mettre en œuvre le fonctionnement d'une classe**, en tenant compte des divers parcours d'élèves, de l'hétérogénéité de la classe, des difficultés de socialisation scolaire et d'apprentissage, des besoins éducatifs particuliers.
- **Apprendre à organiser le travail** de l'enseignant en amont et en aval de la classe.
- **Apprendre à observer les élèves au travail ; apprendre à analyser leurs productions** (orales, écrites, graphiques, plastiques...) ; **concevoir des démarches et choisir des outils** issus des divers courants pédagogiques pour adapter sa pratique aux besoins des élèves et de la classe.
- **Analyser les situations d'enseignement - apprentissage** conçues et mises en œuvre en tant qu'étudiant de 2^{ème} année de MEE, pour développer la réflexivité sur sa propre pratique, afin de faire progresser tous les élèves.
- **Savoir rendre compte de sa pratique, l'objectiver ; être capable de prendre la distance** nécessaire pour rendre compte des processus d'apprentissage à l'œuvre chez l'élève.

Qui fait quoi avant le stage ?

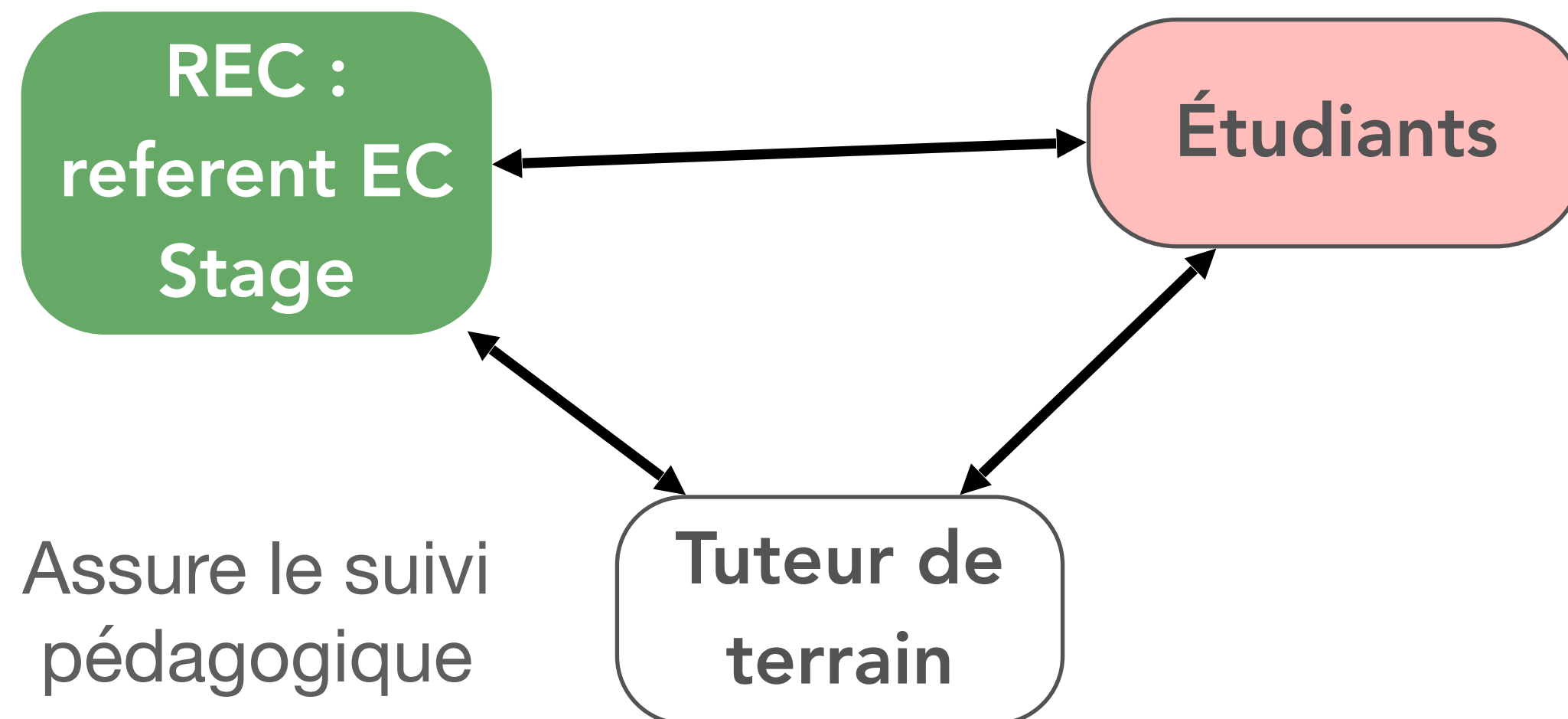
M2 - Resp

REC :
referent EC
Stage

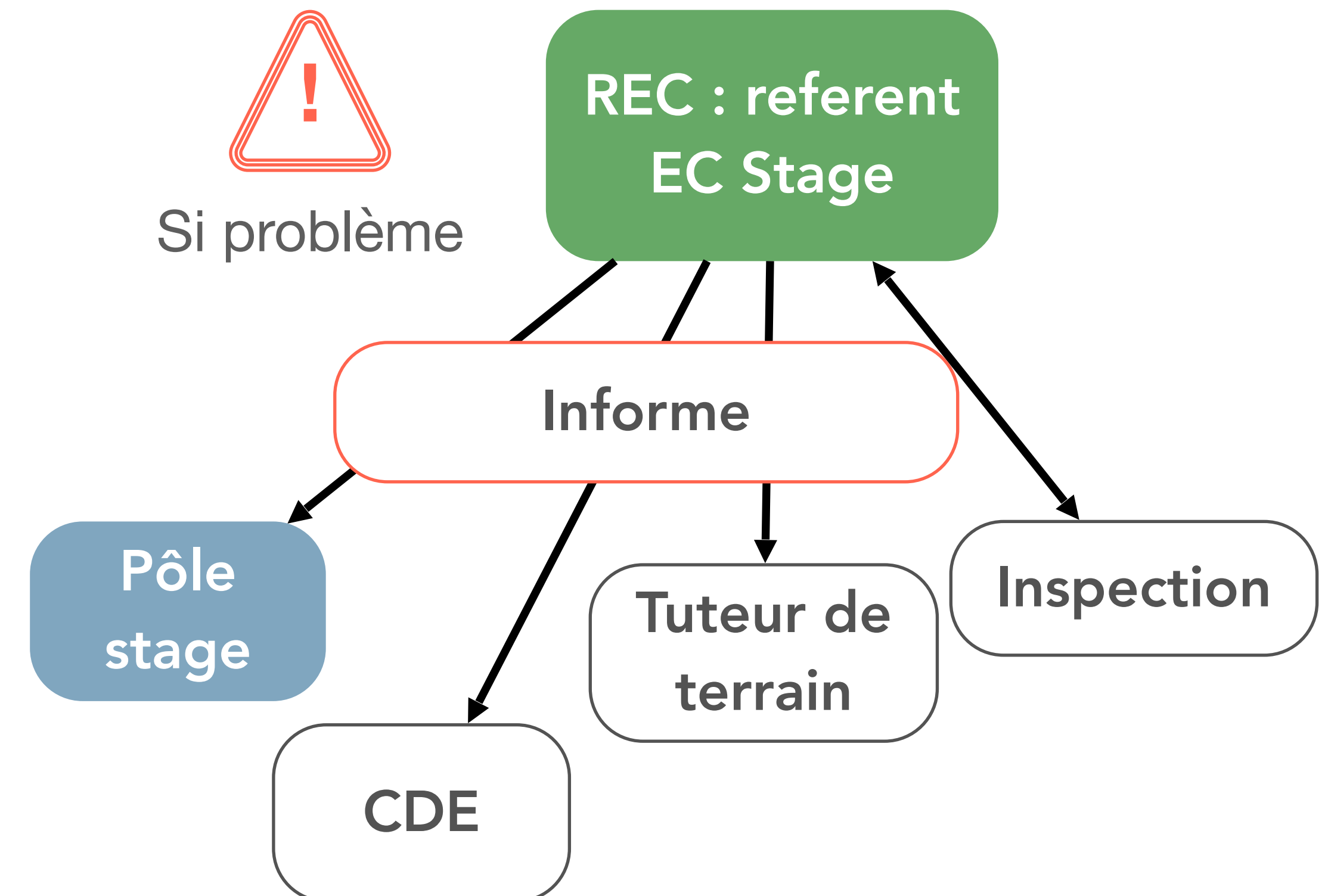


Qui fait quoi pendant le stage ?

M2 - Resp



Gestion du problème : dialogue entre le professeur d'accueil, le CDE et l'étudiant

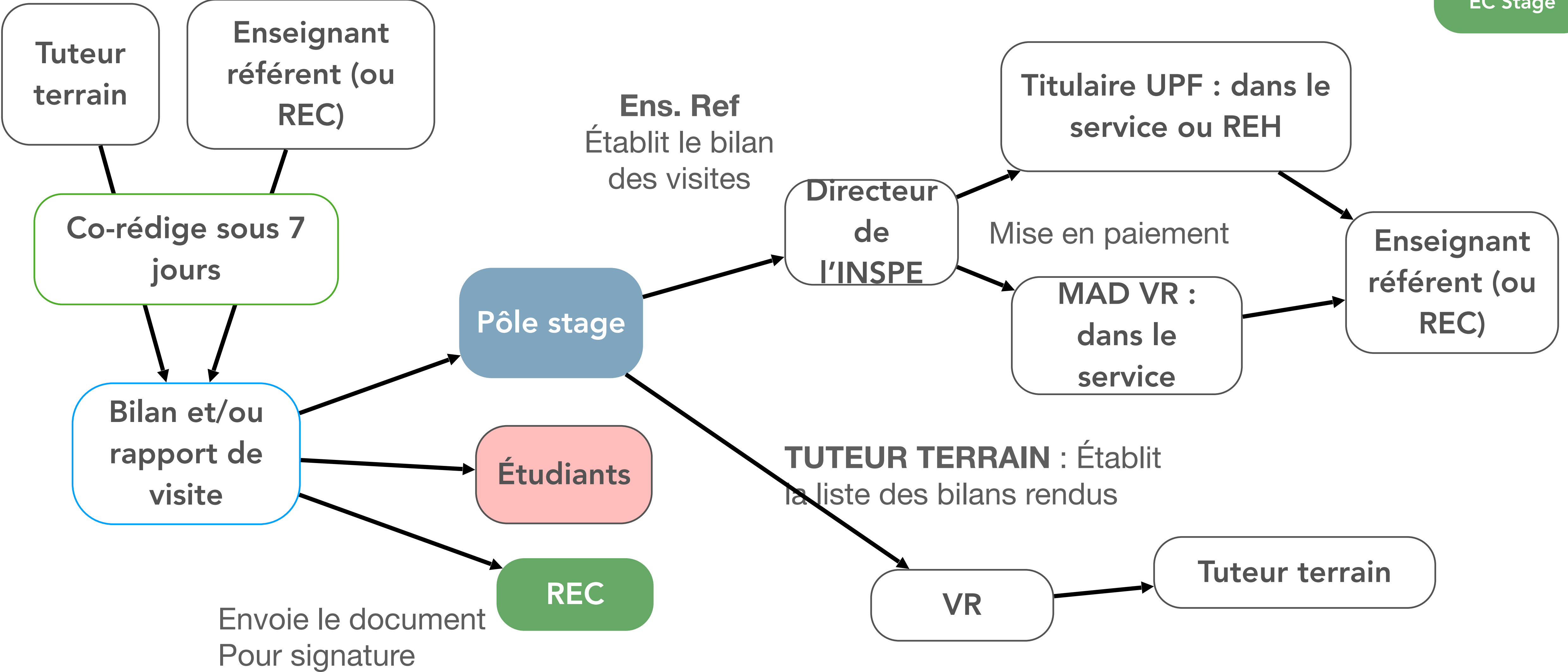


Qui fait quoi après le stage ?

M2 - Resp

Pôle stage

REC : referent
EC Stage



L'évaluation

M2 - Resp

S9

Rapport de visite
tuteur INSPE

Bilan tuteur Terrain

S10

Rapport de visite
tuteur INSPE

Bilan tuteur Terrain

DEFAILLANT
N'obtient pas le
semestre

Si note < à 7/20

Si absences > 1/4
de la durée du
stage

*La titularisation est
subordonnée à
l'obtention du diplôme
de MASTER*

Dispense d'assiduité - contexte particulier

Berceau et professeur d'accueil à la charge de l'étudiant

Service à construire avec le professeur d'accueil

Pas d'indemnisation pour le professeur d'accueil

Pour les étudiants bénéficiant d'un contrat professionnel dans l'éducation: il n'est pas possible d'effectuer son stage dans les classes de son berceau d'emploi.

Un espace de ressources en ligne



Informations à destination des tuteurs de Master du Second degré

Bienvenue sur l'espace dédié aux enseignants qui accueillent et accompagnent les étudiants et lauréats des Master Enseignement et Éducation (MEE)

Vous retrouverez ici l'ensemble des **informations utiles** et des **documents nécessaires** au bon déroulement de votre mission tout au long de l'année universitaire.

✦ Cette page centralise :

- Les **calendriers de suivi et de formation**
- Les **cadres** des différents stages
- Les **fiches de d'évaluation**
- Le **livret d'information à destination des tuteurs**
- Une **méthodologie de l'entretien**
- Un **guide de l'entretien**
- Le **descripteur de visite**

Cet espace sera régulièrement mis à jour pour vous garantir un accès à l'information le plus fiable possible.

 PARCOURS NON-LAURÉATS MASTER MEE 2D DISCIPLINAIRE

 PARCOURS LAURÉATS MASTER MEE 2D DISCIPLINAIRE

 PARCOURS MASTER MEE 2D CPE (LAURÉATS ET NON LAURÉATS)

Sur le site de l'INSPÉ : <https://inspe.upf.pf/tuteur-spa-et-sopa/>

Regroupements disciplinaires

13h30-15h	15h-16h30	
Réunion plénière	Parcours / Discipline	Salles / REC Stage
Présentation de la Formation initiale renouvée et stages en salle de réunion de l'INSPÉ de Polynésie française	M1 MEE Histoire-Géographie	A 14 Caroline DESBOIS-DALMON
	M1 MEE EPS	B01 Maela TOCQUER-SALAUN
	M1 MEE SPC	B02 Christèle DROUILLEAU-MARVILLE
	M1 MEE Lettres Modernes	B03 Antoine LAUNEY
	M1 MEE Tahitien-Lettres	B11 B12 Tonyo TOOMARU
	M2MEE Tahitien-Lettres	
	M1 MEE CPE	TP1 Stéphane BRAVARD
	M2 MEE CPE	
TP1 Stéphane BRAVARD	M2 MEEF CPE	
B3 Jean-Marc RAVIER	ME MEEF Mathématiques	B3 Jean-Marc RAVIER